

PROJET DE VILLE – RÉFLEXION 2050
Réponses aux questions de la commission reçues le 9 août 2022

La commission souhaiterait obtenir certaines précisions au sujet du concept de carboneutralité, tel que défini dans les documents Projet de ville et Plan climat 2020-2030.

Ces documents présentent la carboneutralité en tant que « l'atteinte du point nul des émissions de gaz à effet de serre (GES) en les réduisant, puis en compensant celles qui sont émises dans l'atmosphère. »

1. Quelles sont les activités et les sources d'émissions de gaz à effet de serre incluses dans l'objectif de carboneutralité de la Ville ?

Réponse de la Ville de Montréal :

Les données scientifiques établissent clairement que les activités humaines ont un lien direct avec les changements climatiques que nous subissons. Il ne fait d'ailleurs aucun doute que l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 est nécessaire pour limiter l'élévation de la température planétaire à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et réduire les risques liés aux changements climatiques (cet objectif ayant été préconisé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son rapport portant sur les moyens à prendre afin de limiter le réchauffement global (<https://www.ipcc.ch/sr15/>)).

L'objectif de carboneutralité est donc collectif et planétaire. La Ville de Montréal s'est engagée, tout comme le Québec, le Canada et plusieurs pays et grandes villes dans le monde, à atteindre la carboneutralité.

À l'échelle de la ville, ce sont l'ensemble des activités humaines et des émissions du territoire qui sont concernées (p.ex: le transport des personnes et des marchandises, la production de biens et de services, le chauffage et la climatisation des bâtiments, etc.).

Quoique toutes les émissions de GES soient visées, il est important de préciser que l'atteinte de la carboneutralité demande et exigera des efforts de tous les acteurs sur notre territoire, incluant les gouvernements fédéral et provincial. À ce titre, la Ville de Montréal en tant qu'administration municipale, ne contrôle directement qu'environ 2% des émissions de GES du territoire, soit celles provenant des véhicules et des bâtiments municipaux, ainsi que des services rendus (gestion des matières résiduelles, production de l'eau potable, traitement des eaux usées, etc.).

Malgré ce fait, la Ville peut tout de même influencer directement et indirectement sur près de 70% des émissions de GES de la collectivité que ce soit à travers ses politiques, sa réglementation et ses programmes (notamment à travers ses outils de planification et d'aménagement du territoire, ses interventions en matière d'urbanisme et de règles de construction, ses choix en matière de mobilité et de développement économique, etc.) ou en tant que donneur d'ordre par

les contrats d'infrastructures et de services.

2. Y a-t-il des éléments et des activités qui, au contraire, ne sont pas inclus dans cet objectif ?

La Ville tiendra-t-elle compte des externalités induites par les activités présentes sur son territoire, par exemple, le bilan carbone des voyages en avion en direction de Montréal, de la fabrication des voitures électriques utilisées sur place et des produits importés vendus dans ses commerces ?

Réponse de la Ville de Montréal :

Comme expliqué précédemment, l'objectif de carboneutralité englobe l'ensemble des émissions de GES.

La société de façon générale doit tenir compte des externalités induites par ses activités et ses choix de consommation. En plus des inventaires des émissions de GES de la collectivité montréalaises qui sont produits annuellement, un premier inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise découlant de la consommation a été réalisé en 2022. Les moyens à mettre en œuvre pour tenir compte de ces émissions de GES sont en cours d'élaboration.

3.1. Que signifie le fait de compenser des émissions de GES ?

Réponse de la Ville de Montréal :

La compensation des émissions de GES consiste à contrebalancer nos émissions de GES par la séquestration naturelle ou le stockage de carbone. Elle se traduit en d'autres mots par un ensemble de mesures naturelles (par exemple le reboisement) ou technologiques (par exemple le stockage du CO₂) visant à capter une quantité de GES qui se retrouve dans l'atmosphère en échange de ce qui est envoyé dans l'atmosphère par nos activités. Elle s'appuie sur le principe d'universalité du CO₂ qui contribue à l'effet de serre, quel que soit l'endroit où il est émis.

3.2. Comment cette compensation sera-t-elle réalisée et par qui ?

Réponse de la Ville de Montréal :

La compensation est présentée comme étant l'un des outils pour atteindre la carboneutralité, mais ne devrait être utilisée que lorsqu'il est impossible de réduire les émissions de GES. De façon générale, la responsabilité de l'émission devrait dicter la responsabilité de la compensation. La démarche de compensation, souvent volontaire, peut être adoptée par des particuliers, des acteurs économiques, des collectivités voire même des États. Elle est en général portée par des entreprises spécialisées qui servent d'intermédiaire avec les porteurs de projets.

Le système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (marché du carbone) est un exemple de mécanisme réglementaire déjà en place intégrant un mode de compensation des émissions de GES. Celui-ci concerne principalement les acteurs industriels et quelques entreprises sur le territoire de la Ville de Montréal y sont assujetties.

Pour être valide, la compensation doit répondre à des critères précis, le retrait d'émissions de GES doit être additionnel, réel, quantifiable, unique, vérifiable et permanent.

4. La carboneutralité est-elle compatible avec le concept de décroissance ?

Réponse de la Ville de Montréal :

Comme indiqué précédemment, les données scientifiques établissent clairement que les activités humaines ont un lien direct avec les changements climatiques que nous subissons. Il ne fait d'ailleurs aucun doute que l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 est nécessaire pour limiter l'élévation de la température planétaire à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et réduire les risques liés aux changements climatiques (cet objectif ayant été préconisé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son rapport portant sur les moyens à prendre afin de limiter le réchauffement global (<https://www.ipcc.ch/sr15/>))

La carboneutralité dans sa définition la plus large signifie que le bilan des activités humaines en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES) est stabilisé à zéro. Tout comme en finance, lorsque les revenus sont équivalents aux dépenses. Dans le plan climat de la Ville - on définit la carboneutralité comme l'atteinte du point nul des émissions de GES en les réduisant, puis en compensant celles qui sont émises dans l'atmosphère.

Pour arriver à ce bilan neutre, une transition écologique est plus que jamais nécessaire. En soi, la décroissance est un concept politique et économique théorique. Nous ne connaissons pas d'exemples de juridictions qui ont adopté ce concept comme politique ou comme stratégie d'encadrement d'un système économique. Par ailleurs, la Ville de Montréal n'a pas de position sur la décroissance. Il est donc difficile de répondre à la question de façon précise.

Pour la Ville de Montréal, la transition écologique passe par l'adaptation aux changements climatiques et la transformation radicale de notre façon de produire et de consommer des biens et l'énergie, tout en renforçant la biodiversité et la résilience de nos écosystèmes et de notre communauté. Le tout, en s'assurant qu'aucun Montréalais ne soit laissé pour compte. Il va de soi que la réduction de l'utilisation des ressources naturelles pour la fabrication de divers produits faciliterait énormément l'atteinte de la carboneutralité. Cependant, les politiques publiques canadiennes et québécoises visent actuellement plutôt le contraire. Aussi, la presque totalité des modèles qui évaluent les façons d'atteindre la carboneutralité prévoit un arrêt de l'augmentation de la consommation d'énergie et de biens et non une décroissance.

Aussi et dans ce cadre, nous pouvons avancer que la carboneutralité est théoriquement compatible avec le concept de décroissance et qu'une économie qui tient compte des limites planétaires est un levier pour l'atteinte de la carboneutralité.

À l'échelle de notre ville, puisque c'est ce dont il est question, l'atteinte de la carboneutralité passe tout d'abord par la sobriété, ce qui pourrait se traduire par une économie qui tient compte du territoire comme une richesse et une ressource limitée qu'il est primordial de protéger et d'utiliser avec parcimonie. Ce qui implique non seulement la protection des écosystèmes, mais également l'optimisation de l'utilisation du territoire, des infrastructures en place, etc. Penser la sobriété dans la planification et l'aménagement de la ville, c'est entre autres :

- Réfléchir en amont aux besoins réels du territoire et les justifier

- Adopter une approche urbanistique “éviter-transformer-améliorer”, par exemple :
 - éviter de consommer et d'utiliser de nouveaux espaces qu'ils soient naturels, forestiers ou agricoles et miser sur la consolidation des lieux déjà urbanisés;
 - transformer la ville en remodelant le tissu urbain, comme le réaménagement des espaces ouverts (rues, places, parcs), la réhabilitation de bâtiments abandonnés, la subdivision ou l'agrandissement de résidences existantes, l'insertion de bâtiments à ceux déjà existants;
 - améliorer en enracinant cette approche de sobriété et de carboneutralité dans les secteurs à construire;
- Concevoir des projets d'aménagements ayant le moins d'impacts possible et étant plus efficaces, en les implantant au plus près des pôles de services, d'emplois, de loisirs et d'équipements existants (par exemple, diriger le développement vers des milieux dont le bilan carbone est déjà bon ou à un bon potentiel de réduction);
- Rechercher des leviers de mutualisation des infrastructures et des équipements existants;
- Rechercher à chaque échelle de la ville des économies dans la consommation d'espace;
- Retisser la ville et réarticuler l'urbanisation et le transport en commun pour ainsi éviter ou minimiser les déplacements;
- etc.

À la lumière de ce qui a été écrit précédemment, et du contexte dans lequel les questions sont soulevées, nous considérons que la transition écologique prônée par la Ville de Montréal et que son objectif de carboneutralité ne doivent pas à priori faire l'objet d'un débat à savoir s'il peut s'inscrire sur le modèle de croissance que l'on connaît ou de décroissance.

La carboneutralité est davantage un élément essentiel qui guidera nos façons de voir l'évolution et la transformation de notre ville.

“Avec le Projet de ville, la Ville veut comprendre jusqu’où nous sommes collectivement prêts à transformer le territoire et à changer nos habitudes de vie : nos façons de nous loger, de nous déplacer, de nous divertir, de travailler, d’apprendre, de produire et de consommer. Nous sommes à l’heure de faire des choix individuels et collectifs, des choix qui façonneront le Montréal de demain.”